

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SG ECHIQUIER ACTIONS FRANCE DIVERSIFIE ISR

ISIN : FR0013535549

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP est un fonds de gestion active via la sélection de titres ("stock picking"). Il investit en actions françaises de toutes capitalisations avec pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice CAC All Tradable Net TR sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est double. Par l'investissement dans des sociétés sélectionnées selon une approche « best in universe », l'objectif est d'investir dans des sociétés aux profils ESG de qualité, dont la majorité apportent des solutions concrètes aux enjeux du développement durable. Par l'investissement dans des sociétés sélectionnées selon une approche « best effort », l'objectif est de contribuer à les faire progresser sur les enjeux ESG, en engageant un dialogue régulier et en partageant des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

L'indice CAC All Tradable Net TR (SBF250NT Index), ci-après l'« Indicateur de Référence », est représentatif des 250 sociétés les plus importantes de la cote française. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Le FCP est exposé à l'ensemble des capitalisations françaises. La sélection de valeurs conjuguée à la fois recherche de performance financière et prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (détaillé au sein du prospectus) avec un objectif d'amélioration de ces enjeux.

L'équipe de gestion du Délégué de la Gestion Financière effectue une analyse fondamentale de chaque entreprise, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères (précisés au sein du prospectus), combinée à une approche ISR basée sur des critères extra-financiers.

Une note ESG définie selon une méthodologie interne est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de critères extra-financiers dont par exemple :
- Critères environnementaux : l'impact positif ou négatif des produits sur l'environnement, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux...
- Critères sociaux : protection des salariés, lutte contre la discrimination...
- Critères de gouvernance : respect des actionnaires minoritaires, compétence de l'équipe dirigeante...

Après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, le FCP s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, et ainsi favoriser les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux d'un point de vue ESG (approche « best in universe ») ou les entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps (approche « best effort »). Les émetteurs sélectionnés en portefeuille doivent respecter une note ESG minimum.

Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par le Délégué de la gestion financière dans son approche « best-in-universe » et « best effort ».

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations ou secteurs.
L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif net du FCP.

L'exposition aux marchés monétaires et assimilés pourra également être effectuée par le

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible ← → À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son exposition aux marchés financiers français ou étrangers actions, aux obligations et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

biais de Titres de Créances Négociables ou d'OPCVM « Monétaires ». L'exposition aux marchés monétaires et assimilés pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des parts ou actions d'OPCVM.

Le portefeuille du FCP est composé :

- Entre 90% et 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital.

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net au marché des actions françaises et 10% maximum en actions des pays de la Zone Euro (hors France).

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres en capital).

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital de tous secteurs et de toutes capitalisations. Il est toutefois à noter que le portefeuille du FCP est investi jusqu'à 20% maximum en actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros (petites capitalisations) et jusqu'à 60% maximum en actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros (moyennes capitalisations).

Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

- de 0% à 10% maximum de l'actif net du FCP en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Pour la gestion de sa trésorerie, le gérant peut investir dans des titres de créances négociables émis par les Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne du Délégué de la Gestion Financière ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le Délégué de la Gestion Financière lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le Délégué de la Gestion Financière effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens.

Le FCP n'aura recours ni aux instruments dérivés ni aux titres intégrant des dérivés.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris

La Part C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité :

Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La survenance de ce risque peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

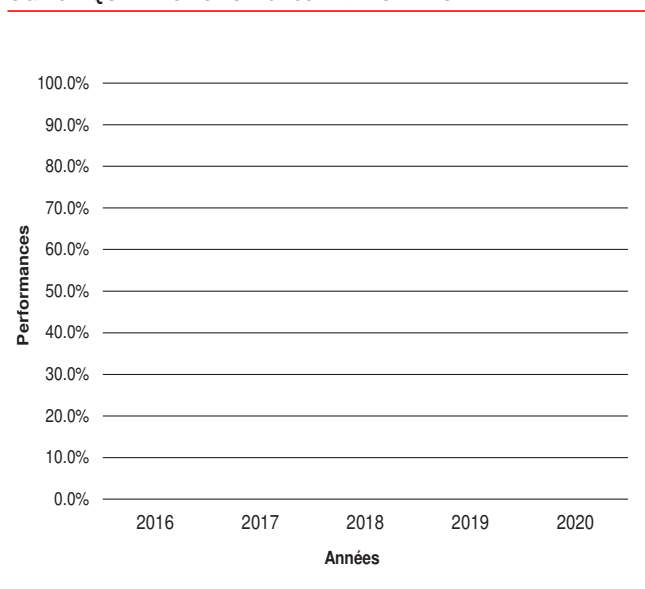
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.50%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Performances passées

SG ECHIQUIER ACTIONS France DIVERSIFIE ISR



Le montant des frais courants communiqués ici est une estimation. La création récente de l'OPCVM ne permet pas de disposer des frais réels calculés.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

- Fonds
- Indicateur de référence

L'OPCVM n'ayant pas une année civile complète, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tiendra compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 2020.

Il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour cet OPCVM.

Les performances seront présentées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Nom du délégataire de la gestion financière : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Informations sur la politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 12/03/2021.